

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Olivier LAMARQUE*

L'INVENTION DES RELIQUES DE SAINT JACQUES LE MAJEUR À L'ÉGLISE SAINT-JACQUES DE TOULOUSE EN 1491

On ne peut véritablement apprécier la place qu'occupe au Moyen Âge la basilique Saint-Sernin dans l'histoire religieuse de Toulouse sans faire référence à la présence de nombreuses reliques que conserve encore aujourd'hui cet édifice. Le souci de mettre en valeur et d'enrichir ce patrimoine s'est illustré à de multiples reprises au cours de son histoire dont l'origine est liée au culte des restes sacrés de saint Saturnin. Diverses découvertes de reliques, faits que les documents médiévaux nomment généralement inventions de reliques, se sont succédé. La liste des reliques conservées s'ajoutant aux reliques « fondatrices » du saint n'a donc cessé de croître. Citons, parmi les inventions les plus marquantes, celle des reliques de saint Maurice, saint Germain et saint Pierre en 1258, des restes de saint Silve, saint Hilaire, saint Honorat et saint Papoul en 1265, puis des corps de six apôtres (Jacques le Majeur, Jacques le Mineur, Simon, Jude, Philippe et Barnabé) semble-t-il durant le XIV^e siècle, ou encore des reliques de sainte Suzanne en 1497. Il ne faut également pas négliger de mentionner la prestigieuse élévation en 1385 des reliques de saint Jacques le Majeur organisée sous la bienveillance du duc de Berry¹.

Par cette dense activité, Saint-Sernin, sanctuaire phare de la piété toulousaine, se distingue notamment de l'ensemble formé par la cathédrale Saint-Étienne, siège de l'évêché puis de l'archevêché au XIV^e siècle, et par l'église Saint-Jacques. Certes Saint-Étienne conservait certaines reliques, dont celles du saint éponyme, mais elles demeurèrent peu nombreuses et ne furent jamais inventoriées comme cela fut fait à Saint-Sernin. Cependant un événement d'importan-

* 7 bis, rue Dupuy-du-Grez, 31300 Toulouse

1. Pour un panorama plus complet en ce qui concerne les reliques de la basilique Saint-Sernin se référer à DOUAIS (C.), *Documents sur l'ancienne province du Languedoc, II, Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse, t. 1 : « Les inventaires (1246-1657) »*, Paris-Toulouse, Alphonse Picard et Fils-Edouard Privat, 1904, et SALVAN (C.), *Le culte des reliques dans la basilique Saint-Sernin aux XIV^e et XV^e siècles*, Toulouse, mémoire de maîtrise, inédit, 1986, 210 p.

ce se déroula dans l'église Saint-Jacques² : l'invention de reliques de saint Jacques le Majeur en 1491. Un document conservé aux archives départementales de la Haute-Garonne³, ayant récemment fait l'objet d'une étude⁴, relate cet événement. Il est ainsi intitulé : « Procès-Verbal faict sur linvention de certaines relicques de monsur saint Jacques le maieur de eiage⁵ trouvees en la premiere esglise metropolitaine de Tholose lan mil quatre cens nonante et le XVIIeme jour du mois de mars veille saint Gabriel archange environ les deux heures apres midi. » C'est la transcription établie en français en 1547 d'un document disparu rédigé en 1492 par un scribe nommé Jacques de Montaigne.

Il s'agit du procès-verbal d'une enquête menée par un certain Jean Badet, commissaire « licencié aux saints decrets ». C'est le prévôt de la cathédrale Saint-Étienne, Pierre du Rosier, qui demanda que l'on procède à une enquête, comme cela était coutumier pour un tel événement au Moyen Âge. Il en fit la requête à un conseil composé du sénéchal, du juge mage de Toulouse et de plusieurs officiers d'appaux. Ce conseil, qui siégeait à la maison épiscopale, délibéra puis accepta la demande du prévôt. Ce fut le 7 avril 1491 que Jean Badet fut chargé de mener cette enquête.

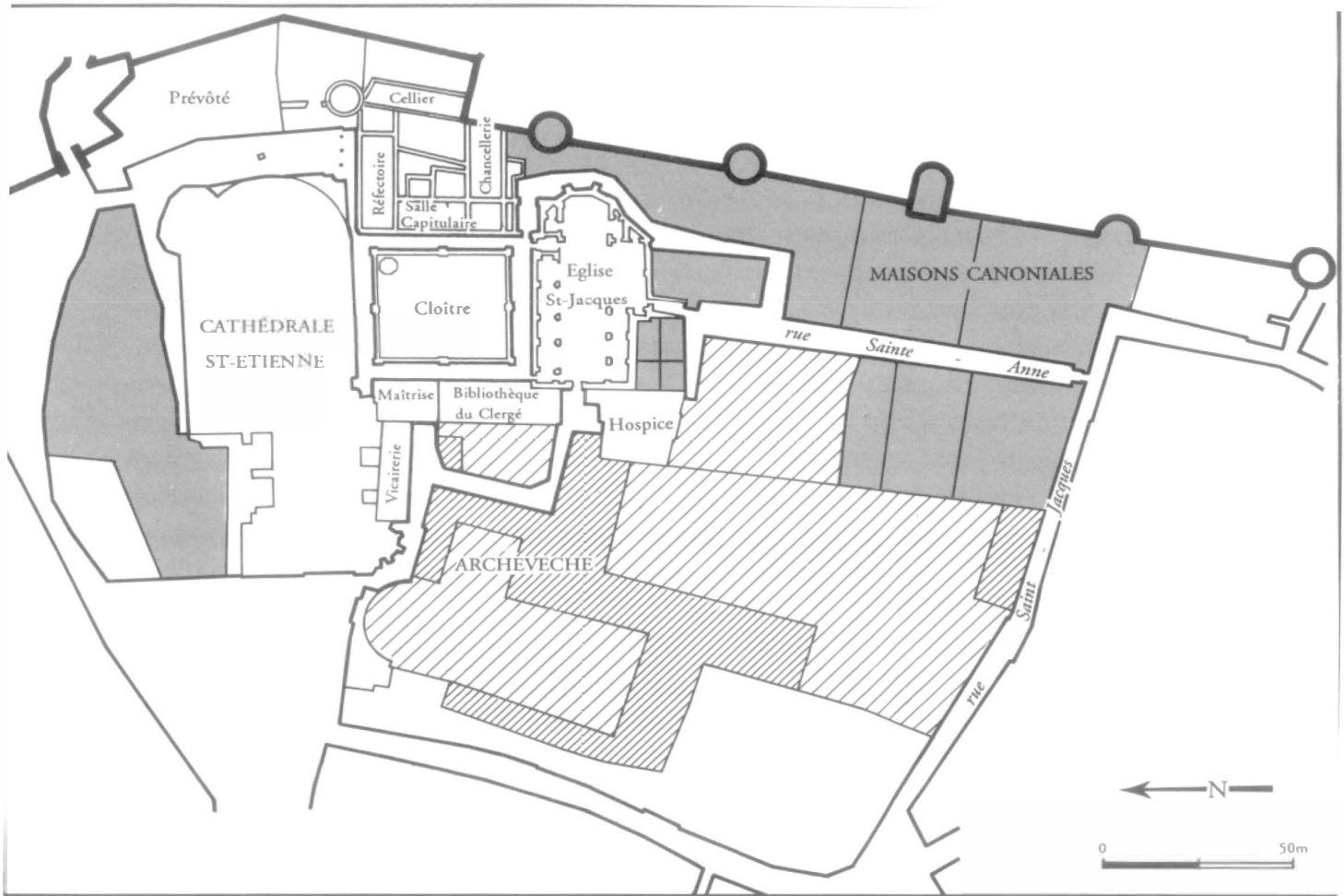
L'interrogatoire débuta le 17 avril pour s'achever le 18 mai 1491. Il se déroula, nous dit-on, dans l'église Saint-Étienne, en deux étapes : dans un premier temps, le commissaire interrogea plusieurs témoins sur l'origine des reliques, sur leur authenticité et sur leur invention, puis dans un second temps il procéda à l'audition de plusieurs miraculés, de façon à constituer un recueil de miracles. C'est à la première partie de ce document que nous allons nous intéresser. Nous publions ici certains éléments tirés de ce document : une grille d'interrogatoire ou « articulat », et le contenu d'un cahier, pièce à conviction de l'un des témoins.

2. L'histoire de l'église Saint-Jacques de Toulouse nous est mieux connue depuis que Quitterie Cazes, en 1993, dans son étude du quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne, s'est penchée sur son cas. Cette église, abattue au XIX^e siècle, faisait partie du même ensemble de construction que la cathédrale Saint-Étienne. Elle était située le long de la galerie sud du cloître qui la séparait de la cathédrale, non loin du palais archiépiscopal. La date de sa fondation reste incertaine. Quitterie Cazes pense que l'église existait depuis l'époque carolingienne, voir paléochrétienne. Il est aussi très difficile de savoir quand et pourquoi cette église fut placée sous le vocable du saint apôtre. Selon Quitterie Cazes cette dédicace daterait du IX^e ou du X^e siècle. Le nom de l'église est très rarement mentionné durant le Moyen Âge. Il semble néanmoins que l'église fut utilisée par les chanoines, en annexe de la cathédrale Saint-Étienne, mais qu'elle perdit au Moyen Âge ses fonctions liturgiques, regroupées sans doute dans cette dernière. Elle était cependant régulièrement utilisée après 1245, pour certains actes de l'Université de Toulouse. À partir du XVI^e siècle, ses murs abritèrent deux confréries : celle de Saint-Jacques puis celle de Saint-Anne. Plus ou moins abandonnée par les chanoines, l'église fut en 1811 détruite avec le cloître, puis remplacée par les bâtiments de la préfecture, ainsi qu'en 1830 par l'actuelle chapelle Saint-Anne. Seuls demeurent aujourd'hui quelques fragments de mur de la façade. Cf. CAZES (Q.), *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, Archéologie du Midi médiéval*, supplément n° 2, Edition du Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 1998, 197 p.

3. Ce document est conservé sous la cote E 834 (série E, fond mixte).

4. LAMARQUE (O.), *Le miracle à Toulouse à la fin du XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, Toulouse, inédit, 1997, 164 p.

5. Cette mention, selon les *vitae* rédigées en préambule du document, est destinée à rappeler que Jacques le Majeur fut reçu en apostolat avant Jacques le Mineur, cela pour éviter toute confusion.



L'ensemble épiscopal de Saint-Étienne d'après Quitterie Cazes.

L'articulat

Le commissaire fut aidé dans son travail par une grille d'interrogatoire que l'on nomme dans le texte « articulat ». Il s'agit d'une liste toute faite d'affirmations que l'on soumettait aux témoins et qui orientait donc leurs dépositions dans le sens voulu par les promoteurs de la cause. Ce type d'instrument était généralement utilisé dans les procès de canonisation⁶. L'articulat fut *balhe par le scindic et le cellarier de l'église metropolitaine de Tholose*. On ne sait pas s'il s'agit d'une composition collective ou individuelle bien qu'il soit signé par un certain Denys d'Armentin

L'articulat est présenté dans le document de 1547 sous la forme d'un texte homogène. Mais d'après les dépositions on sait que c'est sur le contenu de vingt articles qu'ont été interrogés les témoins. En confrontant le texte de l'articulat aux dépositions, on a pu présenter les contenus respectifs de ces articles, ces derniers correspondant donc à un passage précis de ce texte. Seuls les contenus des articles neuf à dix-sept n'ont pu être distingués.

6. Voir VAUCHEZ (A.), *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, Bibliothèque de l'École française de Rome, 1981, p. 54.

Chacun des articles présente un argument soutenu par les chanoines qui devait être confirmé par les témoins interrogés. En voici la teneur :

(article 1) : « *Sensuict larticulat baille par le dict scindic pour fere linquisition par la requeste demandee. Et premierement. En temps premier le dict scindic de leglise metropolitaine de tholoze. Que appres ce que iadis feu de bon renom saint Charles le Grand en son temps empe- reur et roi de France par ces inenarrables faicts triomphants et vic- toires inumerables que Dieu lui donna eust chasse les payens sarra- sins et ennemis de la foy chrestienne tant du present pays de Tholoze Gasconhe France Spaigne que plusieurs autres pays Regions et contrees. Lesquelles deschasses lesdicts ennemis Reduict a la Foy chrestienne de Dieu et en plusieurs villes dicelles regions fist construire bastir et ediffier plusieurs belles eglise a lhonneur de la Vierge Marie et les saints et saintes de paradis et en icelles esglises rescondoit et inhumoit tous les corps et reliques des saints et saintes de paradis quil trouvoit en pays villes et contrees quil conquessoit des infidelles et mecreans comme se peut cognoistre et veoir en la present citte de tho- loze en laquelle ledict saint charles le Grand appres avoir adduicts plusieurs corps saints et reliques a fait bastir plusieurs belles esglises a lhonneur de Dieu et des dicts saints nommeement et entre aultres a fait hastir une alhonneur et dedication de monsr saint Jaques le maieur, appostre aupres la dicte esglise mertropolitaine de Tholoze et devers mydy comme est vray notoire et manifest. Davantage que en ladicte esglise desdiee par le dict feu Saint Charles le grand. Alhonneur de monsur saint Jaques le maieur en tholoze feu le roy Charlemagne de venerable et recommandable memoire aiant apres ses victoires fest le voiage et pelerinage en Galice, venant en ceste ville en l'annee de nostre saleut huict cent quinze fist eriger lesglise Saint Jaques et comme devot pellerin i aporta plusieurs relliques et mesme la teste de ce venerable saint. »*

(article 2) : « *En ladicte esglise desdiee par le dict Charles le Grand alhonneur de monsieur saint Jaques le maieur en Tholoze, il y a eu jadis ung pilier entre autres vers main droicte et aupres l'autel madame sainte Quiterie, lequel pilier estoit basti et fait avec quatre grands pierre estant tant dessus que dessous terre ; et cela est vray, notoire et manifest. »*

(article 3) : « *Et encores dict que dessous cedict pilier ledit saint Charles le Grand fist secretement mestre et abscondir la teste ou partie dycelle de monsur saint Jaques lappostre en plusieurs et diverses pieces comme cy dessous plus amplement sera dict et cela est vray nototire et manifest. »*

(article 4) : « *Et en signe de ce dessus et pour cognoistre ledict pilier le dict feu saint Charles le Grand fist paindre a la plus haulte pierre*

dudict pilier quest de marbre toute ronde au long et longue de douze pams environ la figure de la teste monsur saint Jaques et dessus icelle fist paindre pareillement une couquille avecque une machoaire de chaque coste de la dicte couquille. »

(article 5) : « *Et estoit et a este le dict pilier envrone de petites bandes chevilles et cloux de fer pour metre les chandelles tant alumees que autres veus que les gents devots et bon chrestiens pourtoient et avoient accostume de tout temps y pourter et mestre a lhonneur et reverence de Dieu, la Vierge Marie et monsur saint Jaques et de cela appert comme est vrai notoire et manifest despuis temps immemorial enca. »*

(article 6) : « *Item dict que infinis bons chrestiens gens de bien et catholicques tant de ce pays que autres estranges de tant de temps que nest memoire ont visitee ladicte esglise alhonneur de Dieu et de monsur saint Jacques croians fermement la teste dudict monsur saint Jacques estre dans le dict pilier se sont mis a genouls et prosternes a terre devant le dict pilier en priant Dieu et le dict saint devotement et cela est vray notoire et manifest. »*

(article 7) : « *Et a este dict et afferme pour vrai par plusieurs et divers pelerins, qui estoient venus en Tholoze pour visiter la dicte esglise de diversses contrees et nations, que dans le dict pilier estoit la proppre teste dudict saint Jacques et a iceulx pelerin, plusieurs lont ouy dire et tenir fermement et cela est vray. »*

(article 8) : « *Et entre autres pelerins visitans la dicte esglise fut ung chevalier et gentil homme de grande apparence lequel on disoit estre de Lombardie ou de Lytalie qui avec soy admenoit grande et honorable companhie. Lequel apres avoir visitee la dicte esglise de mosur Saint Jacques en tholoze dict assera fist foy par documents et actes legitimes et authentiques que dans le dict pilier estoit la teste proppre de monsur saint Jacques maieur ou a tout le moins une partie dycelle. Et cela est vray notoire et manifest. »*

(article 9) : « *Quoy voyants la plus grande partye de messieurs les chanoines de la dicte esglise metropolitaine pour lors estans deliberaient par conseil de fer mettre a terre et abatre le dict pilier pour pouvoir trouver les dictes reliques et teste de monsur saint Jacques. »*

(article 10 à 17)⁷ : « *Et apres les fere mettre et estatuer en lieu digne apparent et honorable pour estre venerees et adorees des devots et fideles chrestiens de bon et entier cens sans difficulte ni doubtaunce aulcune. Et tellement continuarent leurdict proppos de fere abatre le dict pilier par l'inspiration et insulfation du saint esperit que le dict an mesmes mil quatre cens nonante et le jour de la veille l'ange saint Gabriel. Le prevost et chanoines de ladicte esglise metropolitaine*

7. Le contenu de ces articles n'a pas pu être clairement défini.

assembles de rechief envoyarent querir plusieurs massons tailleurs de pierre et manevres pour conclure et bailer a mettre a bas le dict pilier. Laquelle charge de demolir et metre a bat le dict pilier fust baillee a un maitre peyrier et masson Jure de la present ville nommeement maistre Lancelot de Tholoze lequel avoit ses serviteurs et manevres fist tant en brefs jours quil oustarent toute la terre estant au tour dudict pilier tellement que les quatre grands pierrres furent entierement descouvertes en sorte que tout le monde illec estant les pouvoit veoir facilement. Et ce faict et les preparatives a faire la dicte demolition prestes et ordonnees en telle sorte quil ne restoit qua prosterner par terre ledict pilier. Ascistant et presens illec les susdicts prevost chanoines et infini nombre dautres gens tant desglises que seculiers qui expressement illec, estoient venus pour veoir fere la dicte demolition en grand esperance de y trouver la dite teste de monsur saint Jacques pour appres la colloquer en lieu digne et honorable. Et affin que a ladvenir en peussent pourter bon et legitime tesmoignaige le dict pilier par le susdict Lancelot et ses manevres fust debasti, abatu et demoly en presence de toute la dicte ascistance. Et en voulant lever et ouster la tierce pierre dudict pilier dans la dite pierre, fust trouve ung trou, sive concavite ronde, ayant de perfond cinq doigts ou environ dans laquelle furent trouvees certaines reliques. Et le dict jour d'apres saisine en continuant la dicte demolition ainsi que lon devoit lautre pierre fust illec trouvee concave et par dedant furent icelle trouvees certaines autres reliques. »

(article 18) : « *Dict que tous les jours ordinairement jusques audict jour despuys que les dictes relicques ont este trouvees par icelles se sont faicts plusieurs grands et divers miracles tant dhomes que fames lesquels appres avoir longuement este dettenus en diverses et griesfves maladies. Eulx voues a Dieu et monsur saint Jacques, incontinent recouvroient sancte comme font bien encores jornellement en tel sorte et maniere que dans quinze jours plus de cinquante malades voues ont estes miraculeusement gueris. »*

(article 19) : « *Dict que de tout ci dessus appert par actes et documents authentiques et cronicques escriptes lesquelles sont este trouvees es archifs publiques de la ville⁸. Item dict que les choses dessus dict*

8. N. Bertrand, rédacteur de la *Gesta Tholosanorum* en 1515, et G. Lafaille, auteur des *Annales de la ville de Toulouse* en 1687, bien que s'étant appuyés sur les archives municipales, ne mentionnent pas l'invention des reliques dans leurs chroniques respectives. Cf. BERTRAND (N.), *Les gestes des Tolosains*, Toulouse, Colomyes, 1555, non paginé (76 ff.) (traduction de Guillaume de La Perrière) et LAFAILLE (G.), *Annales de la ville de Toulouse*, t. 1-2, Toulouse, Colomyes, 1687 et 1701, pp. 149, 344, 128 et pp. 548, 112, 20. Doit-on en conclure que les reliques tombèrent rapidement dans l'oubli ? En tout cas, il semble que cette invention ait dû marquer la vie des communautés de Saint-Étienne : en effet, si l'inhumation dans l'église Saint-Jacques d'un chanoine dénommé Jacques Gailhardi peut très bien s'expliquer par le fait que l'édifice est dédié à son saint patron, il n'en est pas de même pour Jean Pagesi dont l'obituaire mentionne expressément qu'il a fondé un obit pour l'invention des reliques. Ces renseignements m'ont été aimablement communiqués par Fabrice Ryckebusch. Cf. RYCKEBUSCH (F.), *Fasti Ecclesiae gallicanae*, Toulouse, volume en préparation.

sont vrayes notoires et manifestes et ainsi a este tout le temps de memoyre tenu repputé et affermie de tous bons et vrais fidelles chrestiens, tant de la present cite quautres estrangiers comme encores de present est dict tenu et repute pour vray notoire et manifest. »

Denis de Armentin ainsi -signe-

Si on opère un regroupement thématique des articles, on remarque que l'articulat, et donc finalement la « légende dorée⁹ » des reliques de saint Jacques, s'articule autour de quelques points mis en avant par les chanoines :

- l'origine de la présence des reliques, qui est attribuée à Charlemagne (articles 1, 2, 3) ;
- des signes visibles de la présence des reliques sous forme d'éléments iconographiques qui permettaient de connaître l'emplacement exact où elles étaient situées (article 4) ;
- l'existence d'un culte ancien (articles 5, 6, 7) ;
- l'intervention d'un personnage illustre (article 8) ;
- la fouille et l'invention des reliques (articles 9 à 17) ;
- les conséquences de la découverte : les miracles (article 18) ;
- l'existence de preuves authentiques (article 19).

Ce récit rejoint en de nombreux points le schéma des récits d'invention de reliques assez généralement utilisé au Moyen Âge¹⁰ : c'est l'évêque qui ordonne les recherches à faire ; l'identité des reliques est liée au vocable de l'église ; un illustre personnage (ici Charlemagne¹¹) ou un « étranger » intervient ; l'invention est plus ou moins liée à une intervention divine ; plusieurs dignitaires sont présents lors de l'invention des reliques ; des miracles authentifient les reliques découvertes ; plusieurs personnes, souvent âgées, se remémorent à leur sujet une tradition ; des documents écrits certifient l'authenticité des reliques.

L'une des rares choses originales ici est que la connaissance du lieu où reposaient les reliques n'est pas due à une révélation ou à l'intervention d'un personnage surnaturel qui indique où se situe le corps¹². En outre, on peut remar-

9. Je reprends ici les termes de Pascal Julien. Cf. JULIEN (P.), *D'ors et de prières. Art et dévotion à Saint-Sernin (XVI^e siècle-XVII^e siècle)*, thèse, Toulouse, 1996, inédit.

10. Cf. Catholicisme. *Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Letouzey et Ané, 1948-1993, t. XII, p. 854-859.

11. Le thème de l'empereur dispensateur de reliques était très répandu au Moyen Âge. La renommée de Charlemagne servait de garantie incontestable. C'est ainsi que les corps de saint Assisclé, de sainte Victoire et de sainte Suzanne auraient été arrachés par Charlemagne aux infidèles, puis apportés à Saint-Sernin de Toulouse. Également, les corps de saint Clair et de ses six compagnons furent déposés dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux par l'empereur de retour d'Espagne. Cf. JULIEN (P.), *D'ors et de prières. Art et dévotion à Saint-Sernin (XVI^e-XVII^e siècle)*, op. cit., p. 14-21. À Aix-la-chapelle le corps sans tête de saint Jacques serait un don de Charlemagne. Cf. PERICARD-MEA (D.), *Le culte de saint Jacques. Pèlerins de Compostelle et pèlerinage en France à la fin du Moyen Âge*, thèse, Paris, 1996.

12. Comme cela est le cas pour l'invention des reliques de sainte Suzanne à Saint-Sernin, cf. *supra* p. 233.

quer qu'en 1491 la question de la sainteté du personnage n'est pas abordée¹³. Ce n'est qu'en 1547, lors de la transcription du document, que furent ajoutées les *vitae* de trois saints Jacques : Jacques l'Intercis, Jacques le Mineur et Jacques le Majeur dont les reliques furent trouvées à Saint-Jacques. Présenter l'identité du saint n'était donc pas le premier souci des chanoines : on ne pouvait, en effet, contester la vertu et l'héroïcité d'un apôtre martyr.

Les témoins

Les témoins interrogés sont au nombre de trente et un. Mais dans le document on ne dispose que de vingt-neuf témoignages complets. Deux témoignages ont été amputés en leur début et en leur fin car une page manque dans le document¹⁴.

Les formalités d'interrogation furent classiques : les témoins prêtaient tous serment de leur main droite sur les évangiles et juraient de dire la vérité, avant de répondre aux questions. Puis chaque témoin déclinaient son identité, son statut, son âge et son lieu de naissance et d'habitation ainsi que la fortune en livres et écus qu'il possédait. Mais dans beaucoup de cas ces informations sont manquantes. Enfin, il est fait mention à la fin de la déposition de la signature de chaque témoin (celles-ci ne figurent plus dans cette version de 1547). Ces données¹⁵ ont été répertoriées dans un tableau, présenté ci-contre.

On peut faire d'après ce tableau plusieurs remarques. Sur trente et un témoins, quinze étaient liés au chapitre, qu'ils soient simples chanoines, prêtres prébendiers ou dignitaires. Quant aux autres, on s'aperçoit en lisant les dépositions qu'ils eurent tous plus ou moins affaire au milieu canonial. Ainsi témoignèrent un notaire épiscopal, un ancien enfant de chœur, un sergent royal qui, à quinze ans, était rétribué pour amasser les chandelles que déposaient les fidèles à l'église Saint-Jacques, un couturier qui avait fait enterrer sept de ses enfants dans l'église, le maçon et un ouvrier qui avaient abattu le pilier sous lequel on trouva les reliques, ou encore Anthoine de Sabonnieres, l'official, présent lors de l'invention des reliques. Enfin au moins sept témoins fréquentèrent ou eurent à fréquenter l'Université de Toulouse, parmi lesquels se trouvent des bacheliers et des licenciés en droit canon ou un maître et un docteur en médecine.

Quant à l'âge des témoins on notera que le plus âgé a quatre-vingt ans et le plus jeune vingt-quatre ans, la majorité des témoins ayant entre cinquante et soixante ans. La moyenne d'âge s'élève ainsi à cinquante-quatre ans.

13. En général on associait à la narration de l'invention des reliques le récit de la vie du saint. Cf AIGRAIN (R.), *L'hagiographie : ses sources, ses méthodes, son histoire*, Paris, Bloud et Gay, 1953, p. 156-163.

14. Il manque la déposition de Saux Arnaldi et on dispose de la fin de celle de Guillaume Ynard.

15. Les lieux de naissance et d'habitation ainsi que la fortune des témoins ne sont pas publiés ici. En revanche nous avons choisi d'indiquer les articles sur lesquels ont été interrogés les témoins.

Date	Témoïn	Statut	Age	Article
17 avril	Pierre Minhon	docteur en médecine	80 ans	1 à 20
17 avril	Saux Arnaldi	chanoine de Saint-Étienne/Licencié en droit canon	60 ans	1 à 20
17 avril	Raimond Asseri	prébendier de Saint-Étienne/prêtre	50 ans	1 à 20
17 avril	Saux Basesi	chanoine et archidiacre de Saint-Étienne/bachelier en droit canon	52 ans	1 à 20
18 avril	François Johanni	prêtre prébendier à Saint-Étienne	50 ans	1 à 8
18 avril	Arnaud Torneri	chanoine à Saint-Étienne	54 ans	1 à 2
18 avril	Arnaud de Comba	prêtre prébendier à Saint-Étienne	50 ans	1 à 8
18 avril	Guillaume de Nylhac	chanoine à Saint-Étienne/archidiacre de Saves/bachelier en droit canon	60 ans	1 à 18
18 avril	Guillaume Alain	sergent royal	55 ans	1 à 8
18 avril	Bernard Jean Fulherac	chanoine et aumônier à Saint-Étienne/bachelier en droit canon	40 ans	1 à 8
18 avril	Bertrand Perroni	notaire de la cour épiscopale	58 ans	1 à 8
18 avril	Pierre Jean Sarrailhe	notaire (capitoul en 1477)	55 ans	1 à 8
19 avril	Pierre Jean Jacques	prêtre	50 ans	1 à 8
19 avril	Paris Arnulphi	chirurgien et maître en médecine	60 ans	1 à 8
19 avril	Jean Dubreuil	tisseur de laine	60 ans	1 à 8
19 avril	Guillaume Ychambert	pierrier	75 ans	1 à 8
20 avril	Bertrand de la Jugie	bourgeois	65 ans	1 à 8
22 avril	Jean de Saint-Just	prêtre prébendier à Saint-Étienne	55 ans	1 à 8
22 avril	Guillaume de Cosolio	prêtre	65 ans	1 à 8
22 avril	Jean Ardit	couturier	60 et +	1 à 8
23 avril	Jean Olive	universitaire toulousain	55 ans	1 à 8
24 avril	Pierre de Lautre	pierrier	24 ans	tous
30 avril	Pierre Tymbandi	procureur du roi	40 as	1 à 17
30 avril	Hugues Germain	chanoine de Saint-Étienne/prieur claustral/bachelier en droit canon	78 ans	1 à 20
3 mai	Anthoine de Sabonnières	official/docteur en droit canon/recteur de Saint-Loup	32 ans	1 à 19
3 mai	Jean Hellon	trésorier de l'archevêque/bachelier en droit canon	50 ans	13 à 19
11 mai	Hugues Fenoil	?	50 ans	1 à 8 et 18
	Jean Pagesi	prêtre prébendier à Saint-Étienne	40 ans	1 à 20
14 mai	Lancelot Corbesier	maçon	40 ans	?
18 mai	Bertrand Nautaire	seigneur de Pompertuzat	55 ans	?

Les témoins ne furent pas tous interrogés sur la totalité des articles qui constituent la grille d'interrogation : quinze furent interrogés sur les articles un à huit et sept seulement sur l'ensemble des articles. Le commissaire avait donc sélectionné les articles sur lesquels il allait interroger le témoin en fonction de sa capacité de réponse et de l'intérêt que présentait cette réponse pour l'enquête. Ainsi les témoins qui n'étaient pas présents lors de l'abattage du pilier ne furent-ils pas questionnés sur les articles neuf à vingt qui concernent cet épisode.

Un cahier disparu, « pièce à conviction »

Le contenu des dépositions n'est donc pas surprenant en raison des dispositions prises par le commissaire (grille d'interrogation, sélection des témoins). Les témoins confirment tous les assertions de l'articulat. Beaucoup font part de leurs souvenirs ou de leurs expériences personnelles et invoquent comme argument de leurs déclarations la *fame publique*. Ces éléments ne sont pas développés ici¹⁶. Seul un témoin, nommé Guillaume Ynard, apporte une preuve écrite. Il présenta au commissaire « un cahier de papier escript auquel estoient contenues plusieurs ceremonies que se doyyent garder » dans lequel Egide Saurin, chanoine témoin de la visite d'un chevalier dont parle l'article 8, relate cet événement. Le contenu de cahier fut reproduit dans le procès-verbal de l'enquête. Le voici : *Au comacement certes de la fondation de la dicte esglise, le sieige eppiscopal de Tholoze estoit en leglise Saint-Jacques, comme est contenu en plusieurs vieulx instrumens, et la dicte esglise fust la premiere fondee, bastie et erigee en la cite de Tholoze et alhonneur de saint Jacques, duquel la teste est soubs le pilier quest pres lautel sainte Quicterie, la ou doibt estre ung sercle de fer grand, sinon que lon laye derobe et y est paincte la teste saint Jacques, anhault du pilier rond, dune piece de pierre ; et Charlemagne le mist la. Du sieige episcopal, jay veu cela estre contenu aux instrumens. De la teste saint Jacques, moy estant constitue de leaige de huict ou neuf ans et pour lors chanoyne de la dicte esglise, demourant en la maison et soubs la puysance et commandement de feu reverend pere messire Aycard de Guimbail, lors docteur grandement estime, chanoyne et chancelier de Tholoze. Ung jour en luy faisant companhie avec ses autres prestres et serviteurs, je vis ung chevalier lombard ou italien, lequel estoit et aloit en grand apparence honorable et de plusieurs gens accompaigne ; lequel demandoit la dicte esglise Saint-Jacques audict seigneur chancelier dans les claustres ; et pourtoit en main ung grand instrument de plusieurs et divers seels sele ; et estoit, le dict chevalier, venu pour romyeu et pelerin de son pays ; et estans, les dicts deux seigneurs chancelier et le dict chevalier aupres dudict pilier, dans la dicte esglise Saint-Jacques, le dict chevalier dict en latin audict seigneur chancelier telles paroles : « Reverend seigneur, beaucoup et plusieurs gens alans a Saint-Jacques en Galice, ont erre*

16. Voir LAMARQUE (O.), *Le miracle à Toulouse à la fin du XV^e siècle*, op. cit., p. 27-37.

et errent quant ils disent la estre la teste de monsr saint Jacques le maieur». Car certainement elle est icy, et que cela soit vray, monstra audict seigneur chancelier le dict instrument ; lequel veu et leu par le dict seigneur Aycard, apres avoir faute oraison de genouls par tous les ascistans, devant le dict pilier en presence de tous, le dict seigneur Aycard, chancelier, de sa propre main prist loreille droicte de moy egide, laquelle me tyra bien fort disan : « soiveigne toi de tout ce que aestedict et monstre apresent » ; et apres le dict chevalier aladisner, ce dict jour, avec le dict seigneur chancelier, et apres avoir disne, parlarent longuement ensemble tous deux. Tuteffoys, je ignore et ne scay point si le dict seigneur chancelier retinst ou fist retenir la coppie ou le vidime dycelluy instrument.

Cette pièce non datée ne figure pas aux archives et aucun autre document connu ne parle de cet événement. Cependant on peut penser que ce cahier fut rédigé entre 1390 (année du décès d'Aycard de Guimbail) et 1428 (année du décès d'Egide Saurin)¹⁷. La mystérieuse visite de ce pèlerin a dû, elle, se situer autour de 1371, date à laquelle un mandat pontifical enjoit de recevoir Egide Saurin comme chanoine de Toulouse¹⁸. Aucune autre personne interrogée ici ne fut témoin de cette visite, ce qui semble normal en raison de l'âge des témoins. Même Pierre Minhon qui est âgé de quatre-vingt ans, et donc né vers 1410, ne peut avoir assisté à cette visite. Il en a cependant entendu parler : *a entendu de la part d'un chanoine qu'on appelait volontiers mossen Balussieras*¹⁹ *qu'il avait veu un grand seigneur d'Alemagne, et non d'Italie ou de Lombardie comme cela est mentionné dans l'articulat. Cela nous montre à quel point était mystérieuse l'identité de ce personnage. Sanx Arnaldi mentionne lui aussi le cahier que possède Guillaume Ynard, en précisant que cette visite se deroula durant l'office des morts apres la messe du matin au cloastre. Raimond Asseri, Guillaume Ychambert, Pierre Tymbandi confirment cette visite par ouï-dire mais n'apportent pas d'autres renseignements.*

L'intérêt de posséder un tel témoignage était évident pour les chanoines. Ce pèlerin, dont la sincérité, vu son haut rang, ne pouvait être mise en doute, avait également d'autres avantages : celui d'être étranger à la communauté canoniale mais aussi toulousaine et donc de présenter une certaine neutralité, et celui non négligeable d'apporter une preuve écrite de l'existence des reliques apparemment authentique puisque scellée. On aura remarqué que ce pèlerin était tellement convaincu qu'il n'hésita pas à déconsidérer le sanctuaire de Compostelle au profit de celui de Toulouse.

Arrivés au terme de cette présentation, quels enseignements pouvons-nous en tirer ?

17. Ces informations m'ont été communiquées par Fabrice Ryckebusch, que je remercie. Cf. RYCKEBUSCH (F.), *Fasti Ecclesiae gallicanae, op.cit.*, en préparation.

18. *Ibidem*.

19. Le nom de ce chanoine peut être rapproché de celui de *Johannes de Ballusseria* (alias *Valle Urseria*) dont la présence à Saint-Étienne en tant que trésorier de l'archevêque est attestée en septembre 1413. Il est donc tout à fait possible qu'il ait été témoin direct de la visite en 1371 de ce chevalier. Cf. RYCKEBUSCH (F.), *Fasti Ecclesiae gallicanae, op. cit.*, en préparation.

Il est tout d'abord possible d'étayer l'hypothèse de M. Péricard-Mea selon laquelle l'invention des reliques de saint Jacques semble être liée à un événement particulier : la compétition à l'élection au titre d'archevêque.

Après la mort de l'archevêque Pierre du Lion en février 1491, une grande majorité des chanoines élurent le 11 février pour lui succéder Pierre du Rosier, chanoine et prévôt de Saint-Étienne depuis 1475, neveu de Bernard du Rosier²⁰. Mais le 18 février quelques chanoines donnèrent leurs suffrages au candidat rival de Pierre du Rosier, Hector de Bourbon, qui, malgré sa défaite, n'était pas décidé à renoncer à ses prétentions. Il pouvait bénéficier de plusieurs soutiens de poids : celui de son frère, Charles Bâtard de Bourbon, sénéchal de Toulouse, de la cour²¹, de la noblesse toulousaine et surtout du pape²². Pierre du Rosier, soutenu par la bourgeoisie toulousaine et par les universitaires (qui évidemment sont cités comme témoins de l'enquête) et qui avait, parmi les chanoines, hérité de la popularité de son oncle, était en position de faiblesse. L'invention et la possession de reliques de saint Jacques pouvait lui procurer un certain prestige auprès :

- de la population, qui disposait, dans les reliques fraîchement découvertes de saint Jacques, d'un nouveau moyen d'intercession. N'oublions pas que le document comporte un recueil de vingt-neuf miracles²³ ou encore que Jean Pagesi parle dans sa déposition de trois cent huit miracles dont une partie aurait été notée dans un cahier qui semble-t-il aurait disparu. Cela est extrêmement important quand on sait que l'épiscopat de Pierre du Lion s'était distingué par la réapparition de la famine, de la peste, de la sécheresse et d'inondations²⁴ (le Pont-Neuf est détruit). On renouerait alors avec le modèle de sainteté de l'évêque bienfaiteur de la cité²⁵, en vogue du VIII^e au XIII^e siècle²⁶ ;

- des chanoines car la puissance thaumaturgique n'était qu'une partie du pouvoir des reliques. Celles-ci pouvaient assurer une protection à la communauté en défendant les membres vis-à-vis d'ennemis tant spirituels que temporels²⁷ qui cherchaient à nuire à la communauté qui avait élu le saint. En outre, l'invention allait peut-être ranger l'ensemble des chanoines derrière Pierre du Rosier et légitimer sa prétention d'accéder à l'archiépiscopat. La découverte

20. Bernard du Rosier fut archevêque de Toulouse de 1451 à 1475. Il se démit en faveur de Pierre du Lion, frère du sénéchal de Toulouse.

21. Hector était le fils naturel de Jean II duc de Bourbon.

22. Ce dernier tendait de plus en plus à intervenir dans la nomination des évêques ou dans l'attribution d'un bénéfice important, se substituant ainsi aux chapitres qui pourtant en vertu de la Pragmatique Sanction avaient coutume d'élire eux-mêmes les évêques. Cf. GAZZANIGA (J.-L.), *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII (1444-1461)*, Toulouse, Université de sciences sociales, 1976, p. 106-174.

23. Se reporter à LAMARQUE (O.), *Le miracle à Toulouse à la fin du XV^e siècle*, op. cit., p. 40-64.

24. Cf. CAYRE (G.), *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse*, Toulouse, Douladoure, 1873.

25. Les miraculés sont quasiment tous toulousains.

26. Cf. VAUCHEZ (A.), *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, op. cit., p. 302-306 et 329-358.

27. Cf. GEARY (P.), *Le vol des reliques au Moyen Âge : Furta Sacra*, Paris, Aubier, 1993.

des reliques s'inscrivait en effet dans le prolongement des recherches menées depuis cinquante ans par les archevêques Denis et Pierre du Moulin entre 1422 et 1450 et Bernard du Rosier vers 1461 et 1471. Cette découverte, après tant d'échecs, n'était-elle pas un signe de Dieu, positionnant Pierre du Rosier en digne successeur des précédents archevêques ? Cela d'autant plus que l'église, malgré le pilier abattu et la peur des maçons, ne s'écroula pas.

L'invention des reliques de saint Jacques eut-elle une incidence quelconque dans le cours des événements ?

Il semble bien que non. Pierre du Rosier fit confirmer son élection par les archevêques de Bourges et de Narbonne tandis qu'Hector de Bourbon obtint la confirmation de son élection par une bulle du pape Innocent VIII. En réplique, Pierre du Rosier et le chapitre en appelèrent au Parlement de Paris, qui sous l'autorité de Charles VIII renvoya l'affaire au Parlement de Bordeaux. Mais ce dernier confirma l'élection d'Hector de Bourbon. C'est en décembre 1494 qu'Hector de Bourbon prit possession de son titre tandis que Pierre du Rosier demeura, sous l'épiscopat de son rival, prévôt de Saint-Étienne. Cependant, peut-être, comme le mentionne Denise Péricard-Méa²⁸, l'invention aurait-elle envenimé le conflit car, durant cette période, la ville fut en proie à une véritable guerre « civique » entre les partisans de l'un et de l'autre. Tellement que dit Lafaille²⁹ : *Le parlement fit procès aux coupables des meurtres, incendies et vols qui avaient été commis dans Toulouse à l'occasion de ce différend.*

Tout laisse donc à penser qu'en mars 1491 Pierre du Rosier (nommé dans le document « archevêque ou vicaire général de l'archevêque ») fit procéder, avec l'accord d'une grande partie des chanoines dont un certain nombre collabora à l'enquête³⁰, à la fouille du pilier qui provoqua la découverte des reliques.

Par ailleurs, on aura également remarqué que les prétentions du groupe cathédral à disposer des reliques du saint datent de la seconde moitié du XIV^e siècle. En effet, l'invention de 1491 s'appuie sur l'existence d'un culte (un témoin dénommé Guillaume Alain, sergent royal, desservait vers 1450, alors qu'il était âgé de 15 ans, le pilier de l'église orné de la face de saint Jacques), sur plusieurs tentatives de fouilles répétées depuis 1420 (Denis et Pierre du Moulin, Bernard du Rosier) et enfin sur une tradition de la présence des reliques dont l'origine est la visite d'un chevalier étranger vers l'année 1370.

Enfin, en lien direct avec le centre d'intérêt de ce volume, nous pouvons encore souligner deux éléments à propos des reliques de saint Jacques. D'une part la puissante signification politique des reliques de saint Jacques, liée au prestige de ce saint personnage, est bien réelle. Ainsi la tentative de Pierre du Rosier de s'imposer en 1491 contre Hector de Bourbon à la tête de l'archiépis-

28. PERICARD-MEA (D.), *Le culte de saint Jacques*, *op. cit.*, p. 425-426.

29. LAFAILLE (G.), *Annales de la ville de Toulouse*, t. 1, Toulouse, Colomyes, 1687, pp. 262-265.

30. Ceux-ci constitueraient donc un parti favorable à Pierre du Rosier.

copat, peut-être grâce à l'invention des reliques de saint Jacques, rappelle l'élévation des reliques du saint organisée par le duc de Berry en 1385 qui marque son désir de se faire accepter comme lieutenant du roi en Languedoc. D'autre part, la seconde moitié du XIV^e siècle semble marquer l'arrivée (ou le retour) du personnage de saint Jacques dans la vie religieuse à Toulouse. Toute mystérieuse que puisse être la visite, vers 1371, d'un chevalier étranger certifiant aux chanoines la présence de reliques du saint dans l'église Saint-Jacques et légitimant ainsi leur prétention eu égard aux reliques du saint, on peut rapprocher cet événement du premier acte, daté de 1354, évoquant la présence des reliques de ce saint, en l'église Saint-Sernin de Toulouse. Présence qui fut consacrée par l'élévation des reliques devant plusieurs milliers de personnes³¹, dont nous avons déjà fait mention. Et si la motivation de l'invention des reliques du saint à Saint-Jacques en 1491 semble bien être politique, on peut se demander s'il n'y a pas volonté de la part des chanoines du groupe cathédral de disposer eux aussi des reliques de ce saint de renommée internationale et ainsi de tenter de rivaliser une nouvelle fois avec Saint-Sernin³².

31. Cf. JULIEN (P.), De la table des douze apôtres à la confrérie des Corps-Saints, *Saint-Sernin de Toulouse IX^e centenaire*, Toulouse, 1996. Selon Pascal Julien, l'invention des reliques ne fut pas solennisée avant le XIV^e siècle.

32. Fait troublant, Aycard de Guymbail, chancelier de Saint-Étienne lors de la visite du mystérieux chevalier, fut chanoine de Saint-Sernin en 1351, 1352 et 1357, période durant laquelle apparaissent les reliques de saint Jacques le Majeur à Saint-Sernin. Cf. RYCKEBUSCH (F.), *Fasti Ecclesiae gallicanae*, *op. cit.*, en préparation. Saint-Sernin possède selon les inventaires de 1489 et 1504 le chef et le corps du saint. Cf. DOUAIS (C.), *Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*, t. 1 : Les inventaires, *op. cit.* La nature des reliques trouvées à Saint-Jacques est très précise : une mâchoire, un os du devant d'une tête, une canine, une molaire, un morceau de côte, un os de main ou de pied, un demi-os d'un doigt et une fiole de verre cassée. Cf. LAMARQUE (O.), *Le miracle à Toulouse à la fin du XV^e siècle*, *op. cit.*, p. 35.